

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 19 décembre 2019

Cabinet du directeur général & communication

Contact : Amélie Roux Rubio

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

[@ARS_ARA_SANTE](https://twitter.com/ARS_ARA_SANTE)



Assurer l'accès aux soins urgents

L'ARS a réuni le comité technique régional urgences et confirme son soutien actif des dispositifs d'urgence pour la période hivernale.

3,8 M€

versés par l'ARS
pour renforcer
l'accès aux soins
cet hiver

En France, chaque année, les épidémies dues au virus de l'hiver conduisent des millions de patients à consulter un médecin et, pour les cas les plus graves, à être pris en charge par les services hospitaliers. Les établissements et professionnels de santé doivent face à cette recrudescence d'activité, alors même qu'eux aussi sont confrontés à des absences, pour maladie ou liées aux congés de fin d'année.

Le système de santé doit pouvoir s'adapter et ainsi faire face aux potentielles tensions pour garantir la continuité d'accès aux soins.

C'est pourquoi l'ARS a réuni ce mardi 17 décembre le comité technique régional urgences qui regroupe des directeurs d'hôpitaux, chefs de services d'urgence ou de SAMU-Centre 15, etc. pour faire le point sur l'organisation en place pour les semaines à venir et les besoins de renfort nécessaires.

ORGANISER LA PRISE EN CHARGE DES SOINS URGENTS POUR CET HIVER

• Renforcer la régulation médicale au sein des SAMU-Centres 15

Pour soutenir la croissance de l'activité des 13 centres de régulation de la région, l'ARS versera à **chaque établissement siège de SAMU-Centre 15** une dotation de **15 000 euros** pour financer le renfort de permanencier d'accueil et de régulation médicale (PARM) durant l'hiver.

Parallèlement, la régulation de médecine générale sera également renforcée tout au long de l'hiver et notamment en fonction des pics d'activité, pour augmenter la capacité de réponse téléphonique.

• Renforcer les transports hélicoptérés pour les soins les plus urgents

Toute l'année, les services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) terrestres et hélicoptérés permettent d'intervenir très rapidement et de transporter le patient vers l'établissement de santé le plus à même de le prendre en charge.

Pendant la période hivernale, du 1^{er} décembre au 30 avril, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes **renforce la couverture hélicoptérée** en positionnant un hélicoptère au Centre hospitalier Métropole Savoie (CHMS) à Chambéry, qui permet notamment de prendre en compte l'afflux de population saisonnière.

• Renforcer la présence de personnel paramédical dans les services d'urgences

Pour soutenir l'organisation des services d'urgences durant la période hivernale et de congés, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes versera à tous les **80 établissements publics et privés** disposant d'un service d'urgence, une allocation proportionnelle au nombre de passages, allant **jusqu'à 30 000 euros**. Ce budget est spécifiquement dédié au **renfort en personnel paramédical** et pour **trois mois**.

195 000 €

POUR RENFORCER
LA RÉGULATION DES
13 SAMU-CENTRES 15
PENDANT L'HIVER

1,14 M€

POUR LE RENFORT
DE PERSONNEL
PARAMÉDICAL
(INFIRMIERS ET/OU
AIDES-SOIGNANTS)
DANS LES 80 SERVICES
D'URGENCES
DE LA RÉGION.

2,4 M €

POUR DÉPLOYER
LES UNITÉS TAMPONS
DANS LE CADRE DES
PLANS « HÔPITAL
EN TENSIONS »
ÉLABORÉS PAR LES
ÉTABLISSEMENTS

• Activer des « unités tampons » en cas de surcroît d'affluence

En cas de forte activité, les établissements de santé peuvent activer le plan « Hôpital en tension » et la mise en place « d'unités tampons ». Ces unités correspondent à des lits supplémentaires qu'un établissement ouvre selon ses besoins (15 à 30 lits supplémentaires en fonction des établissements). Ces unités permettent de désengorger les services d'urgences en facilitant la prise en charge et l'hospitalisation des patients qui le nécessitent. L'ARS verse également dans ce cadre un certain nombre d'établissements pour pallier les surcoûts liés aux personnels non médicaux.

Au total, dans les suites des mesures phares du pacte de refondation des urgences porté par la ministre des solidarités et de la santé, ce sont 3,8 millions d'euros que l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes versera cet hiver 2019/2020 pour renforcer l'accès aux soins urgents dans la région.

ORGANISER LA PRISE EN CHARGE SPÉCIFIQUE DES PERSONNES ÂGÉES

• Eviter le recours au service d'urgences des personnes de plus de 75 ans

L'hospitalisation des personnes âgées résidant en Ehpad se fait souvent par une entrée par les services d'urgences, passage qui pourrait parfois être évité. Il est très perturbant pour la personne âgée et contribue à une saturation des services.

Pour prévenir un éventuel recours aux urgences, un comité d'experts pluridisciplinaire composé des réseaux des urgences, de médecins coordonnateurs d'EHPAD, gériatres, personnels soignants d'EHPAD et pharmaciens, a élaboré, avec le concours de l'ARS, un guide relatif à la « prise en charge des résidents en situation d'urgence ».

Destiné aux équipes des EHPAD, il sera **prochainement diffusé** et sera accompagné d'une formation des soignants, animée par les réseaux d'urgences, dès 2020.

• Infirmier(e)s de nuit dans les EHPAD

L'ARS poursuit la mise en œuvre de la mesure nationale visant à généraliser la présence d'infirmier(e) de nuit en Etablissement d'hébergement pour personne âgée dépendante (Ehpad). C'est ainsi que l'ARS a octroyé près de 3 millions d'euros en 2018 et 2019 pour le déploiement de cette mesure qui a concerné 226 Ehpad. Une troisième phase est prévue en 2020 avec un montant encore non déterminé

En complément de cette mesure, l'Agence a décidé d'accompagner le déploiement des outils de télémédecine pour 10 Ehpad de l'Ardèche en lien avec la régulation du SAMU-Centre 15 de l'Ardèche.

FAVORISER UNE MEILLEURE COORDINATION ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS

• Échanger, s'organiser et mutualiser des ressources médicales inter-hospitalières

L'ARS encourage fortement les fédérations médicales inter hospitalières (FMIH), à continuer à renforcer leur collaboration, pour pallier les difficultés organisationnelles. Cette dynamique, déjà initiée lors des difficultés rencontrées durant l'été dernier, est depuis consolidée et systématisées pour les situations complexes rencontrées au sein des organisations médicales.

• Améliorer la gestion du parcours des patients après leur passage aux urgences

Une des difficultés rencontrées par les services d'urgences réside dans la recherche de lits pour un patient nécessitant une hospitalisation (aval des urgences). Pour fluidifier les hospitalisations depuis les urgences, l'ARS, en collaboration avec l'Observatoire régional des urgences (ORU) met à disposition des établissements un **nouvel indicateur** (le Besoin journalier minimum en lits – BJML).

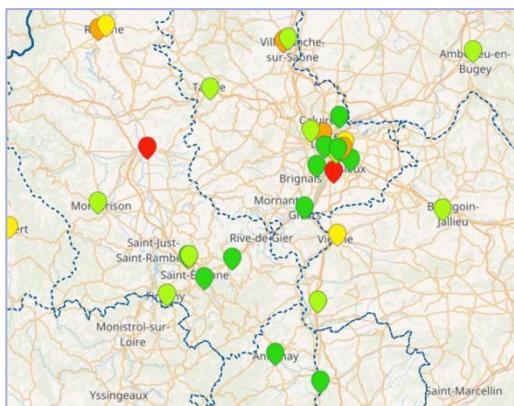


3 M €

POUR FINANCER LA
PRÉSENCE D'INFIRMIERS
DE NUIT DANS 226
EHPAD DE LA RÉGION.

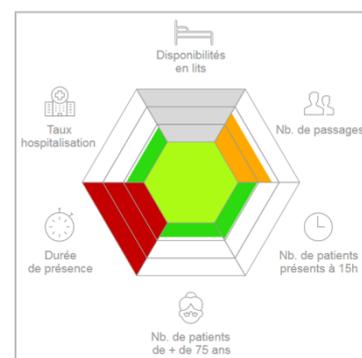
Cet indicateur permettra aux hôpitaux **d'identifier le nombre de lits nécessaires, semaine par semaine**, pour mieux anticiper la gestion des hospitalisations des patients qui auront été pris en charge aux urgences de l'établissement.

• **Création et mise à disposition des établissements d'un logiciel « Hôpital en tension »**



Ce nouveau logiciel, mis à disposition par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et l'ORU, va permettre aux établissements de disposer **d'un tableau de bords**, intégrant le suivi de **6 indicateurs de tension**, notamment : la durée de présence aux urgences, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans présentes dans le service, le taux d'hospitalisation des patients, le nombre de passage, etc. Ce logiciel, partagé entre tous les établissements publics et privés disposant d'un service d'urgence de la région, permet à chacun

d'avoir une vision régionale des situations de tensions et pourra favoriser une entraide inter hospitalière.



UN NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION SMUR DÉPLOYÉ EN 2020

Actuellement, la gestion et la transmission de données concernant les prises en charge de patients par les Services mobiles d'urgences et de réanimation se fait au moyen de fiches manuscrites complétées *in situ* par les professionnels en intervention.

Tout au long de l'année 2020, un travail va être mené pour construire **un unique système d'information régional pour les SMUR terrestres et hélicoptés** permettant de saisir sur le lieu même de l'intervention, de manière informatique et sécurisée, toutes les données concernant le patient pris en charge.

Toutes les données seront directement disponibles et partagées avec les services d'urgence favorisant un meilleur suivi du patient.

Pour les professionnels des urgences, ce SI SMUR, outre son ergonomie adaptée, leur permettra de disposer d'un recueil de données fiables d'intervention, facilitant également l'échange de bonnes pratiques.